Mail reçu le 18/10/2022 à 10h08

Bonjour,

Sur la forme nous avons :

- **Un affichage effectivement insuffisant** de l'avis l'enquête publique sur le site, qui se résume à un seul pauvre panneau dissimulé dans la végétation de la clôture et non visible de la voie publique, mais seulement depuis le chemin privé (propriété du domaine) longeant l'arrière des maisons riveraines du domaine forestier de La Montagne => il aurait fallu au moins 4 panneaux sur fond jaune, 1 au rond-point d'entrée par le Leclerc, 2 aux accès du chemin privé depuis les lotissements concernés et 1 sur la piste cyclable
- **Le plan de composition du projet est illisible** dans le détail pour lire la légende et les distances (voir page 20/42 du document 1_RNT_EI_ARES_LA_MONTAGNE_BASSIM_20220131 format : PDF)

Sur le fond

- Les réserves émises par la DDTM en conclusion du Procès-Verbal de reconnaissance des bois à défricher le 28 mars 2022 (dernier document en ligne), y compris sur la dernière version du projet de 7,4114 ha, concernant d'une part sur le risque incendie de forêt (« la commune d'Arès ne possède pas de PPRIF et est classée très fortement sensible au feu de forêt dans le PidPFCI 24-33-40-47 ») et d'autre part la présence d'espèces protégées et de leurs habitats.
- La bande de 50 m débroussaillée prévue au sud-ouest n'est pas comprise dans le projet d'aménagement du lotissement et donc laissée au bon soin d'on ne sait pas qui ; quant au sud-est la bande de 50 m correspond à Espace Boisé Classé peu compatible avec le rôle de pare-feu entre le projet et le reste du domaine forestier.
- L'étude d'impact réalisée par ENVOLIS mentionne la présence de **10 espèces de chauves-souris** (chiroptères espèces protégées) dont 7 identifiées avec certitude par le bureau d'études ECOSPHERE, parmi lesquelles la Grande noctule (la plus grande chauve-souris européenne 40 cm d'envergure) rarissime et qui fait l'objet d'une grande attention en France et particulièrement en Nouvelle Aquitaine par l'ONF, le groupe Chiroptères Aquitaine et le Conservatoire du littoral.
- Or ENVOLIS minimise systématiquement l'impact de la réduction des habitats naturels prévus d'être consommés par le projet ; il ne prend pas en compte l'effet cumulé avec les travaux d'exploitation forestière menés dans le domaine privé La Montagne sans précaution particulière pour la prise en compte de la biodiversité telle que la coupe rase réalisée l'an dernier sur les grands pins au sud du projet et supprimant les nids de milan noir et autres rapaces (faucon hobereau, chouette hulotte) ; la pollution lumineuse de l'extension récente et gigantesque de centre commercial Leclerc n'est pas non plus prise en compte dans les effets cumulés ni le dérangement humains et des animaux de compagnie (chiens, chats) qu'occasionnerait la fréquentation accrue du domaine forestier avec 115 logements à proximité sans mesures d'accompagnement suffisantes du projet
- Les mesures Eviter Réduire ou Compenser (ERC) proposées par ENVOLIS ne sont pas suffisantes vis-àvis du **risque d'introduction d'espèces invasives** par les futurs résidents sans une charte paysagère sur le choix des végétaux et les recommandations utiles contre le développement important d'espèces nuisibles sur le territoire du Bassin d'Arcachon (moustique tigre, papillon palmivore, chenille processionnaire, ver brésilien); les abords du domaine forestier La Montagne sont déjà impactés par la colonisation de plusieurs végétaux d'ornement invasifs (mimosa, bambous) et souillés de dépôts de déchets verts déposés par certains riverains des lotissements actuels et en l'absence de vigilance particulière par la commune.
- En somme, ce projet réduirait notoirement l'effet tampon que jouent les parcelles forestières concernées et entamerait nettement cette **coupure d'urbanisation continue** qui existe entre la forêt et le Bassin entre Arès et Andernos

Vous l'aurez compris en lisant ces lignes mon avis s'OPPOSE à ce projet.

Un riverain d'Arès.